

Royaume du Maroc
REGIE AUTONOME MULTI- SERVICES D'AGADIR
AVIS RECTIFICATIF DES APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX ET A MAJORATION NATIONAL et INTERNATIONAL

La Direction Générale de la RAMSA informe les concurrents que la date limite de remise des offres pour les appels d'offres initialement prévue pour le mercredi 28 août 2024 est reportée au lundi 09 septembre 2024 comme suit :

Appel d'offres n°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation des coûts des prestations (DH TTC)	Caution provisoire (DH)	Date de visite des lieux (à 10 heures)	Prospectus(*)	Observations	Heure limite de remise des offres
87/2024	Travaux de réhabilitation et de restructuration du réseau d'assainissement dans la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul	Inezgane Ait Melloul	14 140 320,00	210 000,00	-	-	International	09 :00
88/2024	Maintenance des équipements hydrauliques, électromécaniques et électriques des stations et KITS de relevage des eaux usées	Grand Agadir	3 244 080,00	48 000,00	02/09/2024	-	International	09 :30
90/2024	Fourniture de chariot élévateur électrique pour la manutention	Agadir	318 000,00	4 700,00	-	09/09/2024 à 10 :00	Réservé PME-TPE-AE-COOP-UCOOP National	10 :00
91/2024	Assistance technique pour le suivi du projet : « Travaux de réhabilitation et de restructuration du réseau d'assainissement dans la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul » .	Inezgane-Ait Melloul	432 000,00	6 500,00	-	-	Réservé PME-TPE-AE-COOP-UCOOP national	10 :30

La Direction Générale de la RAMSA informe les concurrents que la date limite de remise des offres pour les appels d'offres initialement prévue pour le jeudi 29 août 2024 est reportée au mardi 10 septembre 2024 comme suit :

Appel d'offres n°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation des coûts des prestations (DH TTC)	Caution provisoire (DH)	Observations	Heure limite de remise des offres
92/2024	Prestation de suivi de la qualité des eaux de baignade aux alentours des émissaires en mer	Grand Agadir	850 248,00	12 700,00	National	09 :00
93/2024	Contrôle de la qualité des travaux par un laboratoire pour le projet : « Infrastructure de collecte et de transfert des eaux usées de Drarga : Réalisation du réseau in-site (5 ème tranche) »	Drarga	57 000,00	800,00	National	09 :30
94/2024	Contrôle de la qualité des travaux par un laboratoire pour le projet : « Travaux de réhabilitation et de restructuration du réseau d'assainissement dans la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul»	Inezgane-Ait Melloul	48 000,00	800,00	National	10 :00
95/2024	Maintenance préventive et corrective des équipements de la station de traitement primaire d'Anza	Anza	379 200,00	5 600,00	Réservé PME-TPE-AE-COOP-UCOOP National	10 :30
96/2024	Fourniture et installation des équipements téléphoniques	Agadir	480 000,00	7 200,00	Réservé PME-TPE-AE-COOP-UCOOP National	11 :00

La Direction Générale de la RAMSA informe les concurrents que la date limite de remise des offres pour l'appel d'offres n° 89/2024 initialement prévue pour le mercredi 28 août 2024 est reportée au mercredi 11 septembre 2024 comme suit :

Appel d'offres n°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation des coûts des prestations (DH TTC)	Caution provisoire (DH)	Observations	Heure limite de remise des offres
89/2024	Prestation de gardiennage des locaux	Grand Agadir	9 039 360,00	136 000,00	AO International à majoration	09 :00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma, en application des dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

(*) Les prospectus, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés. Les prospectus, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans les bureaux de la RAMSA au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Le dépôt et le retrait des prospectus, peuvent être effectués par voie électronique conformément aux dispositions de l'article 135 du décret n° 2-22-431.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 14 du règlement de consultation.